BIBLIOGRAPHIE

RAPPORTS SUR LES SERVICES INFIRMIERS

L'Organisation Mondiale de la Santé a publié, ces derniers mois, plusieurs rapports [1] sur les soins infirmiers et les problèmes généraux que posent, dans le monde, leur administration et la préparation de celles, infirmières et assistantes sociales, qui les assument.

Sous ce titre *Les Services infirmiers dans les hôpitaux et les services de santé publique,* la Conférence européenne des infirmières rend compte de ses travaux auxquels ont participé, en octobre 1953, les délégués de plus de 21 pays d'Europe.

L'idée d'une semblable rencontre est née de la constatation que, malgré les différences notables inhérentes à des caractéristiques culturelles, certains problèmes de soins infirmiers sont communs à tous les pays, ou ne présentent que des différences locales secondaires. Trois problèmes principaux furent débattus : 1) coordination de l'activité des services infirmiers des hôpitaux avec celle des services de santé publique ; 2) moyens permettant de développer le travail d'équipe ; 3) méthodes d'instruction du personnel. Divers orateurs prirent la parole, mais nous retiendrons pour nos lecteurs l'exposé fait par Mlle R. Dreyer, infirmière-conseil, sur les tendances actuelles en Europe en matière de soins infirmiers.

[1] *Organisation Mondiale de la Santé, éd., Genève, 1954, 1955.*

Il n'est plus possible d'étudier séparément les activités de l'infirmière de la santé publique et de l'infirmière hospitalière et l'on note, dès maintenant, un début satisfaisant de travail d'équipe chez les infirmières de ces deux catégories professionnelles. Une collaboration doit également s'établir entre les diverses équipes sanitaires, tous les membres de l'équipe devant être en mesure de remplir le rôle de chef et l'infirmière devant recevoir la formation voulue à cet effet. Il faut réunir fréquemment tous les membres de l'équipe.

Abordant le problème de l'enseignement des soins infirmiers, Mlle R. Dreyer insiste sur la nécessité d'adapter cet enseignement aux besoins du monde moderne, par suite de l'évolution de la médecine et, notamment, de l'importance accrue que prend la médecine préventive et sociale. D'autre part, vu l'extension rapide des services sanitaires, et en raison de la situation économique de certains pays, on remarque partout une augmentation du nombre des aides-infirmières. Ces causes ont amené la formation d'un groupe mal défini d'auxiliaires dont le niveau de préparation varie d'un pays à l'autre. Or, le besoin d'auxiliaires se faisant sentir dans les services infirmiers, il y a lieu de les recruter avec autant de soin que le reste du personnel et leur permettre ainsi de mieux s'intégrer dans une équipe. L'aide-infirmière devrait prendre part aux conférences du personnel et il serait oportun de prévoir pour elle un uniforme et un titre qui permettraient de la distinguer.

En Europe, des membres des services infirmiers exercent leur activité, soit dans le domaine de la santé publique soit dans celui de l'assistance sociale. Etant donné l'interdépendance de ces deux services, une élève qui aurait acquis une solide formation en matière d'hygiène publique et de Service social, pourrait être utile dans de nombreux pays ; la nécessité d'accorder, pendant la formation professionnelle, plus d'importance à un aspect du travail qu'à d'autres, ne s'explique que par les besoins et par la structure des Services de la santé publique ainsi que des services sociaux.

Le *Comité d'Experts des soins infirmiers*, réuni par les soins de l'O.M.S., a tenu sa troisième session à Londres, en avril 1954.

Son rapport a paru récemment et il contient des indications intéressantes sur l'administration des Services infirmiers, ses divers aspects actuels et les difficultés qu'elle rencontre. Le rôle de l'infirmière est en constante évolution ; il faut donc modifier aussi les attributions des personnes qui assistent l'infirmière dans sa tâche afin que soient mieux définies les relations existant entre l'infirmière et ses collaboratrices au sein de l'équipe sanitaire. Le Service infirmier étant, au sein de l'organisation sanitaire, celui qui est chargé d'assurer les soins que comporte l'ensemble du programme de santé publique, le Comité d'Experts conclut que la directrice du Service infirmier doit être familiarisée avec les principes administratifs et avec les méthodes qui permettent d'en assurer efficacement l'application ; avoir toute latitude pour appliquer ces principes dans l'administration de son service ; être en mesure enfin de pouvoir compter, à tous les échelons, sur la compétence des cadres qui lui sont subordonnés. Il convient donc d'accorder une formation appropriée à toutes les personnes appelées à assumer des postes de direction.

Le Bureau régional européen de l'O.M.S. a organisé, à Istanbul, en octobre 1954, une nouvelle réunion dont l'objet essentiel était de favoriser la confrontation des experts dans le domaine médical et para-médical. Le texte du rapport qui vient de paraître sous le titre *Colloque sur le travail d'équipe des services infirmiers,* avait pour principal dessein d'examiner quels sont les moyens les plus efficaces pour mettre sur pied les Services infirmiers et pour en assurer la coordination, pour améliorer la formation du personnel et pour organiser le travail d'équipe. Problèmes qui étaient déjà, on le sait, à l'ordre du jour de précédentes réunions, mais qui ne cessent de préoccuper les services de santé publique en raison du recrutement difficile des infirmières et de l'augmentation considérable des programmes d'hygiène et de santé publique dans tous les pays.

Les participants ont reconnu qu'il convient de distinguer dorénavant trois catégories de travailleurs sanitaires : l'infirmière soignante, qui s'occupe spécialement des soins aux malades, dans les hôpitaux ou à domicile ; l'infirmière de la santé publique,

qui s'occupe de l'action préventive et de l'éducation sanitaire de la population, l'assistante sociale enfin, qui s'occupe exclusivement de problèmes relevant du Service social et dont la tâche est d'aider l'individu et la famille à utiliser aux mieux toutes les ressources de la collectivité pour leur bien-être matériel et moral.

En ce qui concerne le grave problème de la pénurie d'infirmières, on note, dans tous les pays qui ont institué des règlements officiels pour protéger le titre d'infirmière et fixer de meilleures conditions de travail, que ces mesures facilitent le recrutement ; mais les médecins dépendent, dans une large mesure, de l'aide des infirmières et ils pourraient, de leur côté, aider très efficacement au recrutement, intensifié également par le moyen de la propagande. Il faut, en outre, que soient organisés — et ce fut une des questions principales étudiées au cours du colloque — des cours de formation et de perfectionnement pour le personnel infirmier en service. Comme l'a indiqué dans ses conclusions générales Mlle Alves-Diniez, le médecin et l'infirmière doivent travailler comme des associés ; mais ils ne sont pas les seuls : la population, elle aussi, doit participer à cette entreprise dont l'enjeu est la santé. Pour qu'elle soit couronnée de succès, il est indispensable d'encourager l'éducation sanitaire de la population et d'inviter cette dernière à apporter aux services sanitaires une coopération active. Il faut donc grouper, dans un même programme, les activités des services de santé publique et celles des hôpitaux. Tous les participants au Colloque ont reconnu la nécessité de maintenir ces deux branches d'activité dans une liaison constante et de les pousser même à coordonner leurs travaux.

On voit combien sont actuelles de semblables préoccupations et que des travaux comme ceux qui se sont déroulés à Istanbul sont d'un intérêt évident pour les Croix-Rouges nationales elles-mêmes, appelées à participer, dans la plupart des pays, au programme d'éducation sanitaire, à la préparation des infirmières et aux activités du Service social.

J.-G. L.